

TAXE D'APPRENTISSAGE

**PARIS
VAL DE
SEINE**
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE



SOUTENEZ L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE

ENSEMBLE PRÉPARONS LES ARCHITECTES DE DEMAIN

L'ENSA Paris-Val de Seine, communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de près de 2300 personnes, accueille, forme et diplôme près d'un étudiant en architecture sur dix en France. C'est dire la place singulière et la responsabilité particulière de notre école dans la formation des architectes de demain. Grande école installée depuis 2007 sur un site et dans un bâtiment exceptionnel, elle est associée à Université de Paris.

L'ENSA Paris-Val de Seine se caractérise par la grande diversité pédagogique qu'elle propose. Son ouverture internationale est soulignée par **70 conventions internationales** et **2 doubles diplômes internationaux** conjoints de niveau master.

Par ailleurs, elle compte **3 chaires partenariales** de recherche portées par **2 laboratoires** : l'EVCAU et le LAVUE-CRH. Les équipes s'inscrivent également parmi les unités de recherche d'Université de Paris : le CERILAC, le LIED.

L'École poursuit son investissement dans le numérique. En parallèle, face aux défis sociétaux et aux enjeux de la pandémie, elle investit dans des solutions performantes et innovantes. Ainsi, 2021 a vu le déploiement d'un réseau de capteurs de CO2 connectés assurant la santé et la sécurité de tous.

La contribution que vous pouvez apporter est un levier essentiel au développement du projet de formation de nos étudiantes et de nos étudiants et contribue à leur épanouissement d'architectes en devenir. Je vous en remercie vivement.

Philippe Bach, directeur



POURQUOI SOUTENIR L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE ?

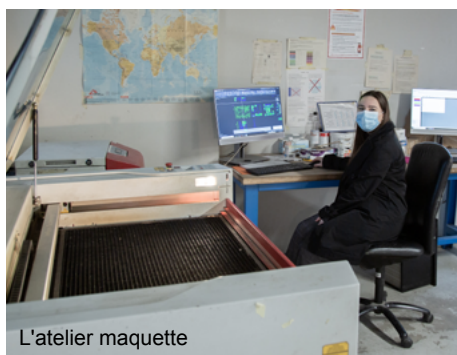
Chaque année, vos contributions nous aident à innover au plan pédagogique et dans l'organisation matérielle de nos formations.

En 2021, le soutien de nos entreprises partenaires a permis de mettre à disposition des étudiants des licences d'exploitation de logiciels innovants. L'un permettant de réaliser

des rendus 3D ultra-réalistes et dont le calcul est distribué sur plusieurs machines simultanément en s'appuyant sur l'infrastructure virtuelle puissante de l'École, l'autre donnant accès à un logiciel de cartographie très répandu dans le domaine de l'architecture.

Les studios photo et vidéo ont également pu enrichir l'offre de matériel disponible. Enfin une partie du financement des voyages pédagogiques a pu être pris en charge grâce à ces contributions.

Pour 2022 nous continuerons à investir pour améliorer la qualité des équipements notamment en matière d'audiovisuel et de solution de streaming.



LES CENTRES DE RESSOURCES

L'ENSA Paris-Val de Seine est dotée de centres de ressources de première qualité.

► <https://www.paris-valdeseine.archi.fr/centres-de-ressources>

La bibliothèque offre près de 20 000 ouvrages et 70 abonnements à des revues spécialisées françaises et étrangères, disponibles au prêt ou à la consultation.

La matériauthèque outil unique ancré dans la réalité professionnelle rassemble notamment 15 000 échantillons de matériaux de construction, de la documentation technique et des textes normatifs.

Le FABLAB pour l'expérimentation et la fabrication numérique, est une association fondée par des étudiants.

L'atelier maquettes offre aux étudiants un espace, de l'outillage et un encadrement adapté à la réalisation des maquettes.

Les studios photo et vidéo dotés de matériels professionnels de dernière génération, permettent de réaliser des vidéos, des prises de vue et du montage jusqu'à la post-production.

La reprographie met à disposition des étudiants, un parc de traceurs, de scanners et d'imprimantes multifonctions A3/A4.

LES ÉTUDIANTS, LA PÉDAGOGIE ET L'INTERNATIONAL

L'ENSA Paris-Val de Seine prépare au diplôme d'architecte près d'un étudiant sur dix en France. Une formation initiale de 5 années permet d'obtenir le diplôme d'études en architecture (DEEA) et le diplôme d'état d'architecte (DEA).

Une formation en apprentissage conduisant au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de Master est proposée depuis la rentrée 2020, en partenariat avec le CFA SUP 2000. L'École est dotée de deux doubles diplômes internationaux de niveau master en coopération avec le Politecnico de Milan et l'Università IUAV de Venise. Des formations post-diplôme sont offertes à la suite du cursus : l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) ; les masters universitaires de spécialisation dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme ou encore du patrimoine durant un ou deux ans ; une formation doctorale en trois années.



En plus des disciplines du cursus une large place est faite à **l'enseignement des langues étrangères** : anglais, allemand, espagnol, français langue étrangère, italien et portugais. Cinquante destinations en mobilité sont actuellement proposées aux étudiants dans le cadre du programme Erasmus+ et dans le cadre de conventions bilatérales (en Europe, en Amérique Centrale et Latine, en Amérique du Nord, en Océanie, en Asie, au Proche-Orient et en Afrique du Nord).

LA TAXE D'APPRENTISSAGE POUR NOUS SOUTENIR

La taxe d'apprentissage est un impôt dû par les entreprises - dès la première année d'activité et dès le premier salarié - pour financer les formations initiales technologiques et professionnelles. Depuis la loi « Avenir professionnel » entrée en vigueur en janvier 2019 les modalités de collectes de la taxe d'apprentissage sont les suivantes :

le taux est fixé à 0,68% (0,44% en Alsace-Moselle) de la masse salariale et se décompose ainsi :

- ▶ 87% destinés au financement de l'apprentissage. Cette somme est versée à un OPCO et à terme à l'URSSAF ;
- ▶ Un solde de 13% au titre de la « contribution aux autres formations professionnalisantes ». Cette somme est versée directement aux établissements habilités. Le solde de la taxe d'apprentissage peut être versé dès le 1^{er} janvier et jusqu'au 31 mai de l'année en cours.



La bibliothèque

COMMENT VERSER LE SOLDE DE 13% DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'ENSA PARIS-VAL DE SEINE ?

À l'ENSA Paris-Val de Seine une démarche simplifiée...

Rendez-vous sur le site internet de l'École dans l'espace pro où un bordereau de versement est disponible.

► <https://www.paris-valdeseine.archi.fr/espace-pro/taxe-dapprentissage.html>

ou via le qr code ci-dessous.



LA SUITE EN 4 ÉTAPES :

- 1 / L'entreprise complète et valide EN LIGNE le bordereau de versement ;
- 2 / Un accusé réception est envoyé à l'entreprise ;
- 3 / L'entreprise effectue le règlement par chèque ou par virement ;
- 4 / L'ENSA Paris-Val de Seine adresse à l'entreprise le reçu de versement lorsque la campagne de collecte est terminée courant juin.

Code UAI de l'établissement : **0755000X**



La communauté d'enseignement de l'ENSA Paris-Val de Seine et en particulier ses étudiants vous remercient de la participation de votre entreprise qui contribue à son développement et à son rayonnement.

CONTACT

taxe-apprentissage@paris-valdeseine.archi.fr

Photos © ENSAPVS 2020 / Alain Ollier / Didier Flowy / Valérie Manikowski. Images non contractuelles. Ne pas jeter sur la voie publique



**PARIS
VAL DE
SEINE**
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS - VAL DE SEINE

3 QUAI PANHARD ET LEVIASSOR 75013 PARIS

TÉL : +33 (0)1 72 69 63 00 – FAX : +33 (0)1 72 69 63 81

WWW.PARIS-VALDESEINE.ARCHI.FR

 **Université
de Paris**

ASPC
Alliance Sorbonne
Paris Cité